

PRET D'AMORCAGE GRAND EST

Convention de partenariat Région Grand Est/Bpifrance

<p>OBJET</p>	<p>Renforcement de la trésorerie et création des conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds auprès de fonds d'amorçage ou plus généralement à l'entrée d'investisseurs tout en poursuivant le développement des entreprises.</p>
<p>BENEFICIAIRES</p>	<p>PME ou TPE respectant la définition européenne en vigueur, innovantes en phase d'amorçage et implantées en Région Grand Est. Créées depuis moins de 5 ans.</p> <p>Ayant récemment bénéficié d'un soutien public à l'innovation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une aide à l'innovation de Bpifrance ou d'un prix au titre des concours d'innovation <u>I-Lab</u> ou <u>I-Nov</u>, • ou d'une aide à un projet de Recherche, Développement et d'Innovation (RDI) au sens de la réglementation européenne des aides à la RDI. <p>Tout secteur d'activité, à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des activités d'intermédiation financière (NAF : section K64 sauf 64-2 pour les achats d'entreprises et sauf les fintech), • des activités de promotion et de locations immobilières (NAF : section L68-1, L68-2 et F41-1), à l'exception des SCI finançant des acquisitions immobilières destinées à être louées à une entreprise, elle-même éligible, dont des associés sont titulaires du capital de la SCI, • des secteurs agricoles ayant un code NAF section A01 et A02 (sauf 02.20Z et 02.40 Z), • des entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne en vigueur.
<p>MODALITES</p>	<p>Montant :</p> <p>Le montant du prêt est au plus, égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise (apports initiaux, prêts d'honneur...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum : 100.000 € • Maximum : 300.000 € <p>Durée / amortissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 ans, dont 36 mois de différé d'amortissement en capital • Suivi de échéances trimestrielles à terme échu • Amortissement financier du capital

CONDITIONS FINANCIERES	Tarification : Taux fixe ou variable selon barème en vigueur. Garantie : Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Seule une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prélevée lors du décaissement. Une assurance décès-invalidité peut être proposée au dirigeant.
-----------------------------------	--

**Pour toute demande d'information complémentaire,
Bpifrance reste à votre disposition :**

Bpifrance – Direction Régionale Strasbourg
3, rue de Berne 67300 Schiltigheim
03 88 56 88 56 – strasbourg@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale Nancy
9, rue Pierre Chalnot CS 40375 54007 Nancy Cedex
03 83 67 46 74 – nancy@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale de Metz
11, place Saint Martin 57000 Metz
03 87 69 03 69 – metz@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale Reims
Bâtiment Le Naos 9, rue Gaston Boyer 51722 Reims Cedex
03 26 79 82 30 – reims@bpifrance.fr